

Chauffage : pensez au régulateur !

Le régulateur a un rôle essentiel : garder une température confortable en chauffant aux moments clés de la journée. Ce système peut vous aider à faire des économies d'énergie.



Le rôle du régulateur

La régulation permet de garder la température que vous avez définie, en prenant en compte les changements de température à l'extérieur et les autres sources de chaleur produites chez vous (cuisson, soleil, ...).

La température de confort est estimée à 19°C*. Si la température ambiante est inférieure à la température de consigne, la régulation sollicite la chaudière.

Prenant le contrôle du système, elle assure donc une gestion optimisée de votre chauffage avec, à la clé, entre 10 et 25 % d'économies d'énergie**.

La régulation en chauffage central

Différents systèmes peuvent vous aider à chauffer sans gaspiller ni perdre votre confort thermique. Le **thermostat d'ambiance** en fait partie.

Prenant en compte la température d'une pièce, le **thermostat d'ambiance contrôle et ajuste la température par rapport à la consigne d'origine**.

Autre système, la sonde extérieure mesurant la température extérieure afin d'ajuster la température de l'eau contenue dans le circuit de votre chauffage, par rapport à la consigne du régulateur.

Quant au robinet thermostatique, il vous permet de choisir la température voulue dans une pièce.

La régulation en chauffage électrique

Si vous êtes chauffé au chauffage électrique, il existe 2 systèmes dédiés : le thermostat électronique intégré et le thermostat d'ambiance, adapté à certains émetteurs.

Le thermostat électronique intégré est, par exemple, compatible avec les radiateurs, sèche-serviettes ou encore les panneaux rayonnants.

Le thermostat d'ambiance pour un système de **chauffage électrique** est conçu pour les plafonds et planchers rayonnants et les radiateurs à accumulation.

La régulation grâce à la domotique

La domotique vous permet, grâce à un ensemble de techniques et technologies, d'automatiser tous les systèmes et appareils de la maison.

Source précieuse de confort, la domotique est aussi très pratique à bien des égards.

A ce titre, ce concept permet d'automatiser l'ensemble des tâches liées à la régulation au sein de votre logement depuis votre domicile.

Mais aussi à distance grâce à une télécommande communiquant avec un réseau spécialement dédié.

La domotique permet ainsi d'allier confort thermique et économies d'énergie.

** La température de consigne, définie par le code de la construction, est de 19°C dans un logement occupé (sauf dans la salle de bains et les toilettes). Les températures peuvent sensiblement varier selon les pièces : entrée à 18°C, chambre d'enfant entre 19 et 20°C par exemple.*

*** Source ADEME « Le chauffage, la régulation l'eau chaude »*

© EDF

Article créé le 12/11/2012

Article mis à jour le 28/08/2019

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux